



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Vote électronique du mercredi 7 janvier 2026 au jeudi 15 janvier 2026**

N° 1 – D. 07.01.2026

**Point à l'ordre du jour :**

**1.1. Désignation membres du conseil du Service de Santé Etudiante (SSE)**

**Membres présents dans le cadre du vote électronique :** LAKHNECH Yassine, GAUSSIER Éric, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, FIBRANE Ahmed, CANTAROGLOU Frédéric, FORESTIER Gérard, VAN DER HEIJDE Caroline, SAKPA Samuel, DUJEU Ambre, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno.

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

*Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),*

*Vu les statuts du Service de Santé Etudiante (SSE) et en particulier l'article 5,*

*Vu les résultats de l'élection de l'assemblée générale du SSE du 12 décembre 2025,*

Considérant l'appel à volontaires ouvert pour siéger au sein du conseil du SSE ;

1. Pour les représentants des étudiants ainsi que pour les enseignants et enseignants-chercheurs :

Considérant que les membres sont désignés par le conseil d'administration de l'UGA sur proposition du président de l'université, après appel à volontaires au sein des collèges concernés des conseils centraux ;

Considérant qu'à ce titre, le président propose les personnes suivantes pour siéger au sein de ce conseil :

a) Pour la formation restreinte du conseil de service :

a. Une élue/un élu siégeant au conseil d'administration (CA) ou au Conseil Académique (CAC) de l'UGA (enseignante/enseignant ou enseignante-chercheuse/enseignant-chercheur) : ADAM Véronique (CA)

b. Une élue/un élu aux conseils centraux de Grenoble INP – UGA (enseignante/enseignant ou enseignante-chercheuse/enseignant-chercheur) : Laurent DAVOUST (élu CA de Grenoble INP - UGA)

b) Pour la formation élargie du conseil de service, en sus des membres composant la formation restreinte du conseil :

a. Une élue étudiante /un élu étudiant siégeant dans le conseil de l'une des composantes sans personnalité morale (CSPM) de l'UGA : SCHWEYER Salomé (titulaire) / THIZY Robin (suppléant) (élus conseil HS3)

2. Pour les membres suivants : un/une médecin exerçant dans le service ; un/une membre du personnel infirmier exerçant dans le service ; deux membres du personnel administratif, technique et social dont un/une spécialiste en santé mentale :

Considérant que ces membres sont désignés par le conseil d'administration de l'UGA sur proposition du président de l'université, après élection en assemblée générale des membres du personnels du Service de Santé Étudiante, réunissant au moins la moitié des personnels représentés ;

Considérant qu'à ce titre, le Président propose les personnes suivantes pour siéger au sein de ce conseil :

a) Pour la formation restreinte du conseil de service :

a. un/une médecin exerçant dans le service : PERROLLET Aline

b. un/une membre du personnel infirmier exerçant dans le service : LE BORGNE Nadège

c. deux membres du personnel administratif, technique et social, dont un/une spécialiste en santé mentale : TOMAS Céline et COURVOISIER Thibaud (spécialiste santé mentale)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un représentant des enseignants ou enseignants-chercheurs élus au conseil d'administration (CA) ou au Conseil Académique (CAc) de l'UGA pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
ADAM Véronique	17
Abstentions	6

**Au regard des votes, ADAM Véronique est désignée pour siéger au sein du conseil du SSE au titre du représentant des enseignants ou enseignants-chercheurs élus au conseil d'administration (CA) ou au Conseil Académique (CAc) de l'UGA pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).**

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un représentant des enseignants ou enseignants-chercheurs élus aux conseils centraux de Grenoble INP – UGA pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
DAVOUST Laurent	19
Abstentions	4

**Au regard des votes, DAVOUST Laurent est désigné pour siéger au sein du conseil du SSE au titre du représentant des enseignants ou enseignants-chercheurs élus aux conseils centraux de Grenoble INP – UGA pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).**

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un/une médecin exerçant dans le service pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
PERROLLET Aline	19
Abstentions	4

**Au regard des votes, PERROLLET Aline est désignée pour siéger au sein du conseil du SSE au titre d'une médecin exerçant dans le service pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).**

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un/une membre du personnel infirmier exerçant dans le service pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
LE BORGNE Nadège	19
Abstentions	4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Au regard des votes, LE BORGNE Nadège est désignée pour siéger au sein du conseil du SSE au titre du personnel infirmier exerçant dans le service pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).**

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un membre du personnel administratif, technique et social pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
TOMAS Céline	19
Abstentions	4

**Au regard des votes, TOMAS Céline est désignée pour siéger au sein du conseil du SSE au titre du personnel administratif, technique et social pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).**

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un membre du personnel administratif, technique et social spécialiste en santé mentale pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
COURVOISIER Thibaud	20
Abstentions	3

**Au regard des votes, COURVOISIER Thibaud est désigné pour siéger au sein du conseil du SSE au titre du personnel administratif, technique et social spécialiste en santé mentale pour siéger au sein du conseil du SSE (formation restreinte).**

*Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA de désigner un représentant des étudiants élus dans le conseil de l'une des composantes académiques sans personnalité morale (CSPM) de l'UGA pour siéger au sein du conseil du SSE (formation élargie).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	23
Salomé SCHWEYER (titulaire) Robin THIZY (suppléant)	18
Abstentions	5

**Au regard des votes, Salomé SCHWEYER (titulaire) / Robin THIZY (suppléant) sont désignés pour siéger au sein du conseil du SSE au titre des représentants des étudiants élus dans le conseil de l'une des composantes académiques sans personnalité morale (CSPM) de l'UGA pour siéger au sein du conseil du SSE (formation élargie).**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 26/01/2026

Transmis au Rectorat le : 26/01/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 janvier 2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,  
Bénédicte CORVAISIER

Pour le Président  
et par délégation

La Directrice générale des services  
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.